

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	16 avril 2019	Séance du : 24 avril 2019
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 24 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÓ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Convention de servitude avec la société BRL pour le raccordement en eau brute de la parcelle BT 0144 à Clermont l'Hérault

Monsieur BRUN rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais a aménagé l'entrée du Parc d'activités des Tanes Basses. Afin de permettre l'entretien des aménagements paysagers réalisés le raccordement en eau brute de la parcelle BT0144 est nécessaire.

La société BRL est concessionnaire de la région Occitanie en matière de conception et réalisation de réseau hydraulique sur la commune de Clermont l'Hérault.

Afin de permettre l'établissement à demeure des canalisations souterraines d'eau ainsi que l'établissement des ouvrages hydrauliques accessoires sur les parcelles concernées par le projet il est nécessaire de consentir à la société BRL une servitude sur les parcelles concernées par les travaux.

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire de consentir à titre réel et perpétuel au profit de la société BRL une servitude destinée à réserver sur les parcelles désignées dans le tableau ci-après (fonds servant) une bande de terrain destinée à l'enfouissement en sous-sol d'une ou plusieurs canalisations d'eau appartenant à la société BRL et à l'implantation hors-sol d'ouvrages hydrauliques accessoires au profit de la parcelle référencée AI n°424 située à Aspiran (fonds dominant).

DESIGNATION CADASTRALE			SERVITUDE (bande d'emprise)		CONDUITES	OUVRAGES		OBSERVATIONS
Sect.	Lieudit	N°	Largeur en mètres	Longueur en mètres	Diamètre maximum en mm	Référence	Surface en m²	
Clermont l'Hérault								
BT	La Quintarie	144	4	80	350			
BT	La Quintarie	144				Regard		
BT	La Quintarie	144				Regard	4	
BT	La Quintarie	144	4	2	63		4	
BT	La Quintarie	144				Vanne		Sous bouche à clé
BT	La Quintarie	144				Regard		Ouvrage existant vidange

Cette servitude qui fera l'objet d'un acte authentique notarié, est concédée en contrepartie d'une indemnité globale et forfaitaire de 1 (un) euro symbolique.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

CONSENT à titre réel et perpétuel au profit de la société BRL, en contrepartie d'une indemnité globale et forfaitaire de 1 (un) euro symbolique, une servitude destinée à réserver sur les parcelles désignées dans le tableau ci-après (fonds servant) une bande de terrain destinée à l'enfouissement en sous-sol d'une ou plusieurs canalisations d'eau appartenant à la société BRL et à l'implantation hors-sol d'ouvrages hydrauliques accessoires au profit de la parcelle référencée AI n°424 située à Aspiran (fonds dominant).

DESIGNATION CADASTRALE			SERVITUDE (bande d'emprise)		CONDUITES	OUVRAGES		OBSERVATIONS
Sect.	Lieudit	N°	Largeur en mètres	Longueur en mètres	Diamètre maximum en mm	Référence	Surface en m²	
Clermont l'Hérault								
BT	La Quintarie	144	4	80	350			
BT	La Quintarie	144				Regard		
BT	La Quintarie	144				Regard	4	
BT	La Quintarie	144	4	2	63		4	
BT	La Quintarie	144				Vanne		Sous bouche à clé
BT	La Quintarie	144				Regard		Ouvrage existant vidange

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique notarié actant la servitude telle que détaillée ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,




Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20190429-2019-04-24-05-DE
Date de télétransmission : 29/04/2019
Date de réception préfecture : 29/04/2019